

Proposition n° 5 : création d'une nouvelle agence internationale (similaire à l'IAEA et à l'OIAC) responsable de la modernisation des armées, du désarmement, du maintien de la paix, et de la gouvernance de l'IA dans le domaine militaire, qui (1) collecterait des informations utiles dans ces différents domaines que l'ONU ne collecte pas, et (2) exercerait des missions supplémentaires qui aideront à renforcer l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et du désarmement, y compris la gouvernance de l'IA dans le domaine militaire.

Objectif de la proposition

La guerre en Ukraine et les 50 autres conflits en cours dans le monde ne laissent aucun doute (1) sur le fait que l'ONU doit être renforcée dans le domaine du maintien de la paix, et (2) sur le fait que l'OTAN est davantage une cause de conflits qu'un acteur contribuant au maintien de la paix en Europe et ailleurs. En outre, les progrès rapides dans le domaine de l'Intelligence artificielle (IA) exigent la mise en place d'une plus grande transparence dans le domaine militaire. Enfin, la Charte des Nations Unies nous impose depuis sa création de trouver des moyens d'utiliser le moins possible les ressources humaines et économiques mondiales pour les armements, afin d'établir et de maintenir la paix et la sécurité dans le monde, et il ne sera pas possible (ou ce sera beaucoup plus difficile) d'y parvenir si nous ne créons pas une nouvelle organisation internationale capable de surveiller le développement et la production des armements dans tous les pays et de mettre en place des stratégies et mécanismes aidant les pays à réduire la production et l'utilisation des armements (voir aussi plus d'information sur ce sujet dans [PJ no 1 no 39-43](#)).

Nous avons donc besoin d'une nouvelle OI capable de répondre à ces problèmes et de renforcer l'ONU dans le domaine du maintien de la paix, et ayant, entre autres, les responsabilités suivantes :

1. Rassembler des informations (et créer des bases de données) (a) sur la composition des armées de chaque pays membre de l'ONU (et autres), (b) sur les types et stocks d'armes de chaque pays, et (c) sur l'activité de l'industrie de l'armement dans chaque pays qui en possède une.
2. Mener des études indépendantes sur les menaces auxquelles sont confrontés les différents pays.
3. Aider à établir (a) des réglementations sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et d'autres technologies avancées dans le domaine militaire, (b) des mécanismes de contrôle permettant de vérifier que ces nouvelles réglementations sont respectées, et (c) des mécanismes juridiques pour prévenir les abus et violations de ces réglementations.
4. Coordonner les efforts réalisés par tous les pays dans le domaine des armements, et contrôler la production et la vente de tous les armements (y compris les nouveaux armements), afin, entre autres, de se conformer à la Charte de l'ONU [[art. 26 de la Charte](#) : « Afin de promouvoir l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde, le Conseil de sécurité, avec l'assistance du Comité d'état-major prévu à l'article 47, est chargé d'élaborer des plans à soumettre aux Membres de l'Organisation pour l'établissement d'un système de réglementation des armements. » Cela n'a jamais été fait sérieusement et efficacement, car c'est compliqué et cela nécessite bien plus qu'un comité d'état-major pour être réalisé correctement].
5. Encourager tous les pays à réduire leurs budgets de défense (tout en permettant la modernisation de leurs armées).
6. Agir en faveur du désarmement et du maintien de la paix et de la sécurité internationales.